

UTILISATION d'un reliquat de crédit du chapitre XXX art. 2 "achat d'instruments de musique".

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Après l'acquisition, faite cette année, d'instruments de musique, il est constaté un crédit disponible de 267.851 francs au chap. XXX art. 2.

Je vous demande, d'affecter ce reliquat de crédit à l'achat d'effets d'habillement et qu'équipement pour les musiciens./.

*Approuvé  
M. Denis, le 7 novembre 1960  
Pr. de la séance et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte*

Le Maire,  
Signé: Gabriel MAGE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, je vous soumetts également la question suivante:

ANNULATION et INSCRIPTION de crédits supplémentaires au budget de 1960:

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de voter, par autorisation spéciale, l'annulation de crédits aux chapitres et articles ci-après:

Chap. 1er	art. 9	- Impôt forfaitaire sur traitement et salaire .....	500.000.-
-"-	14	art. 1 - Entretien chemins communaux .....	1.217.100.+
-"-	18	art. 1 - Service des bâtiments communaux.....	500.000.+
-"-	22	art. 1 - Personnel de la piscine .....	150.000.-
-"-	25	art. 5 - Pension allouée aux retraités d'avant 1948 .....	150.000.-
-"-	28	art. 4 - Subvention aux colonies de vacances	200.000.-
-"-	29	art. 1 - Indé à un professeur de musique ...	40.000.-
-"-	35	art. 5 - Ligne Basse Tension, piscine .....	992.900.-
Total .....			3.750.000.-

et l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 12 art. 3:

Balayage des rues, enlèvement des ordures .....	3.750.000.-
Chap. 35 art. 11 - Annuité de l'emprunt de 21.000.000 .....	2.000.000.-
Adopté à l'unanimité.	
3.750.002.-	

*Approuvé*  
Saint-Furs le 22 novembre 1960  
Le Maire en copie  
Le Secrétaire Général  
Signé - Bolotte